

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	44 (1915)
Heft:	1
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

passion et le couvent des Pères Capucins de Bulle (suite), par le P. Ath. Cottier. — Livres nouveaux, par F. D.

* * *

Bulletin de l'alliance française, 186, Boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire des numéros 1, 2, 3 : Lettre de M. Jules Gautier, conseiller d'Etat. — Trois mois de guerre. — Comment les Allemands font la guerre. — La conception française de la guerre. — Le ton de la Presse française. — Correspondance.

A nos lecteurs. — Nouvelles des opérations en Belgique, en France et en Russie. — Comment les Allemands font la guerre. — L'opinion et la guerre. — La vie française : commerce, industrie, finance.

Les faits de guerre. — Les Allemands en Belgique, Aerschot et Louvain. — L'enquête belge. — La vie française : commerce, industrie, enseignement. — Ce que disent les neutres.



CHRONIQUE SCOLAIRE

Fribourg. — Le Conseil d'Etat a récemment pris un arrêté déterminant les conditions dans lesquelles doivent se faire les remplacements des instituteurs retenus au service militaire durant la période de la guerre actuelle :

1. Le personnel enseignant des écoles publiques, ainsi que des institutions scolaires communales, est tenu de remplacer les instituteurs appelés sous les drapeaux. Ce service est gratuit et a lieu conformément aux instructions des inspecteurs scolaires.

2. L'instituteur militaire conserve son droit intégral au traitement, y compris les accessoires légaux dont il a joui jusqu'au moment de la mobilisation.

3. Dans les cas de suppléance par un maître extraordinaire, la répartition des frais de desservance temporaire se fera sur les bases suivantes :

a) L'instituteur-soldat ou sous-officier est tenu de rembourser le quart, au lieu de la moitié réglementaire, de l'indemnité de suppléance ;

b) L'instituteur au bénéfice d'une solde d'officier doit rembourser, s'il est célibataire, la moitié, soit la quote-

part réglementaire. Cette quote-part est réduite au 25 % si l'instituteur est marié.

c) La part incombant aux communes est, dans tous les cas, fixée au 25 %, soit à la moitié du taux prévu par le règlement général des écoles ;

d) Le solde des frais de remplacement des maîtres en service militaire, dans tous les cas de suppléance reconnus par la Direction de l'Instruction publique, est à la charge de l'Etat.

4. Les communes font l'avance des indemnités allouées aux desservants temporaires.

Suisse. — L'appel sous les drapeaux de tous les citoyens suisses mobilisables a causé une grande perturbation dans l'organisation des écoles. A Olten, par exemple, sur les trois bâtiments scolaires, deux sont transformés en hôpitaux, de sorte que les classes se tiennent dans la troisième, et de 7 heures du matin à 10 heures du soir.

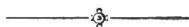
Dans certaines localités argoviennes, on ne tient plus la classe. En Argovie, ce sont les communes qui doivent payer les frais de remplacement des instituteurs ; aussi, nombre d'entre elles, qui tirent plutôt le diable par la queue, ont profité de l'occasion pour donner la clef des champs à la gent écolière, qui ne s'en plaint naturellement pas.

— Le Département militaire fédéral vient d'ailleurs de donner en partie satisfaction au désir des autorités scolaires, concernant le licenciement des instituteurs actuellement sous les armes. Les instituteurs non gradés ont été renvoyés à leurs classes.

Thurgovie. — *Instruction primaire (P. T. S.).* — Le Conseil d'Etat a fixé au 10 janvier la votation sur la révision de la loi sur l'instruction publique. Cette loi autorise les communes à rendre obligatoire l'instruction pendant sept ou huit ans d'école. Les communes pourraient même décider elles-mêmes sur l'obligation d'envoyer les enfants une neuvième année à l'école.

L'école et la guerre. — L'Allemagne a plus de 40,000 instituteurs à l'armée et l'Autriche-Hongrie plus de 18,000. Pour la France, le chiffre exact est inconnu. Cependant, on ne peut douter qu'il ne soit très élevé ; le *Manuel général* publie dans chaque numéro la liste des instituteurs qui sont tombés sur le champ de bataille et ces listes s'allongent de plus en plus.

— Dès le début de la guerre, le jeune Emile Degaudez, âgé de seize ans, de Bourg et Comin (Aisne), réquisitionné comme conducteur, suivit pendant quinze jours les troupes françaises. Le 20 septembre, à l'attaque du fort de B..., alors qu'il se reposait à T... avec un groupe de soldats, un gros obus allemand éclate dans la cour d'une ferme, tuant un homme, en blessant neuf, plus le jeune Degaudez et un enfant de sept ans. Alors que tous cherchaient un abri contre les obus, ensanglanté, le bras troué par un éclat, le courageux enfant enlève son petit camarade, qui a le crâne défoncé, et le porte sous la mitraille au poste de secours situé à cent mètres de là. Le soir même, le petit de sept ans mourait. Quant à Degaudez, il ne proféra aucune plainte pendant qu'on le pansait, et depuis le 20, il circule parmi les blessés, le bras en écharpe, en attendant l'heureux moment où il pourra retourner dans son village encore occupé par les troupes allemandes. (Manuel général.)



MUSÉE PÉDAGOGIQUE DE FRIBOURG

Dons reçus en janvier 1914.

1. *Attinger frères, Neuchâtel.* — Glossaire des patois de la Suisse romande, 15^{me} rapport, 1913.
2. *Chancellerie de l'Université, Fribourg.* — Programme de cours. Sem. d'été 1914.
3. *Ecole de travaux féminins, La Chaux-de-Fonds.* — Rapport. Année 1913.
4. *Congrès diocésain d'enseignement ménager, Bourg (France).* — Programme 1912.
5. *Fortbildungsschule, Solothurn.* — Dr^r Emil Künzli. Schweizer Geographie für Fortbildungsschulen.
6. *Direction de l'Instruction publique, Fribourg.* — Friedrich Stant. Ludwig Tobler. Schweizerisches Idiotikon. LXXV. Heft. — Bericht über das Erziehungswesen des Kantons Zug, 1912-1913. — Annuaire de l'Instruction publique pour le canton de Fribourg, 1914.
7. *Département cantonal de statistique, Fribourg.* — Résultats des examens pédagogiques des recrues 1913. .
8. *Anonyme.* — R. Horner. Guide pratique de l'Instituteur. —